



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Direction Départementale des
Territoires du Rhône

Lyon, le 22 MARS 2016

Affaire suivie par : Claire-Lise OUDIN
Service Planification Aménagement Risques
Unité Planification Nord
Tél. : 04 78 62 53 95
Télécopie : 04 78 62 54 94
Courriel : ddt-planification@rhone.gouv.fr

Le Préfet du Rhône

à

Monsieur le maire de Oingt

OBJET : *Avis CDPENAF – PLU arrêté de Oingt*

REFER : *L-14868S/EL/CLO*

Conformément à l'article L.153-16 du code de l'urbanisme, vous avez transmis pour avis à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers, le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par délibération du conseil municipal le 26 janvier 2016.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») demande une analyse de la consommation des espaces agricoles et naturels dans les PLU, impose des objectifs de modération de cette consommation et renforce leur protection. La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 27 juillet 2010 introduit un objectif de réduction de moitié de la consommation des espaces agricoles et prévoyait la création dans chaque département, d'une commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA). Suite à la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF), la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) a remplacé la CDCEA.

À ce titre, la CDPENAF du Rhône s'est réunie le 14 mars 2016. L'analyse de votre PLU a permis de constater un effort de densification, avec une réelle volonté d'organiser le développement de la commune dans la centralité. La commission a émis **un avis favorable sur le projet, assorti d'une réserve** :

- La nécessité de revoir les règlements graphique et/ou écrit, afin de permettre l'évolution des deux exploitations agricoles situées en zones Uc et Aco.

Je vous demande de verser cet avis au dossier d'enquête publique.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le secrétaire général adjoint de la
préfecture
président de la CDPENAF



Denis BRUEL

Copie : - STN
- Sous-Préfecture de Villefranche